

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE

BULLETIN N°7-DECEMBRE 1987/JANVIER 1988-BOITE POSTALE N°2-LE REVEST.

Police Générale
du Royaume

Permis
de port d'armes
de chasse

Valable pour un an.

Depositaire
Cau Vot

Registre A.

N° 2

Signature

au de grand

de la division

de la division

Cherbourg

pour qu'il

de la division

de la division

de la division

de la division

de la division

de la division

de la division

de la division

Permis de Port d'Armes
de Chasse,
Valable pour un an.

au nom du Roi,

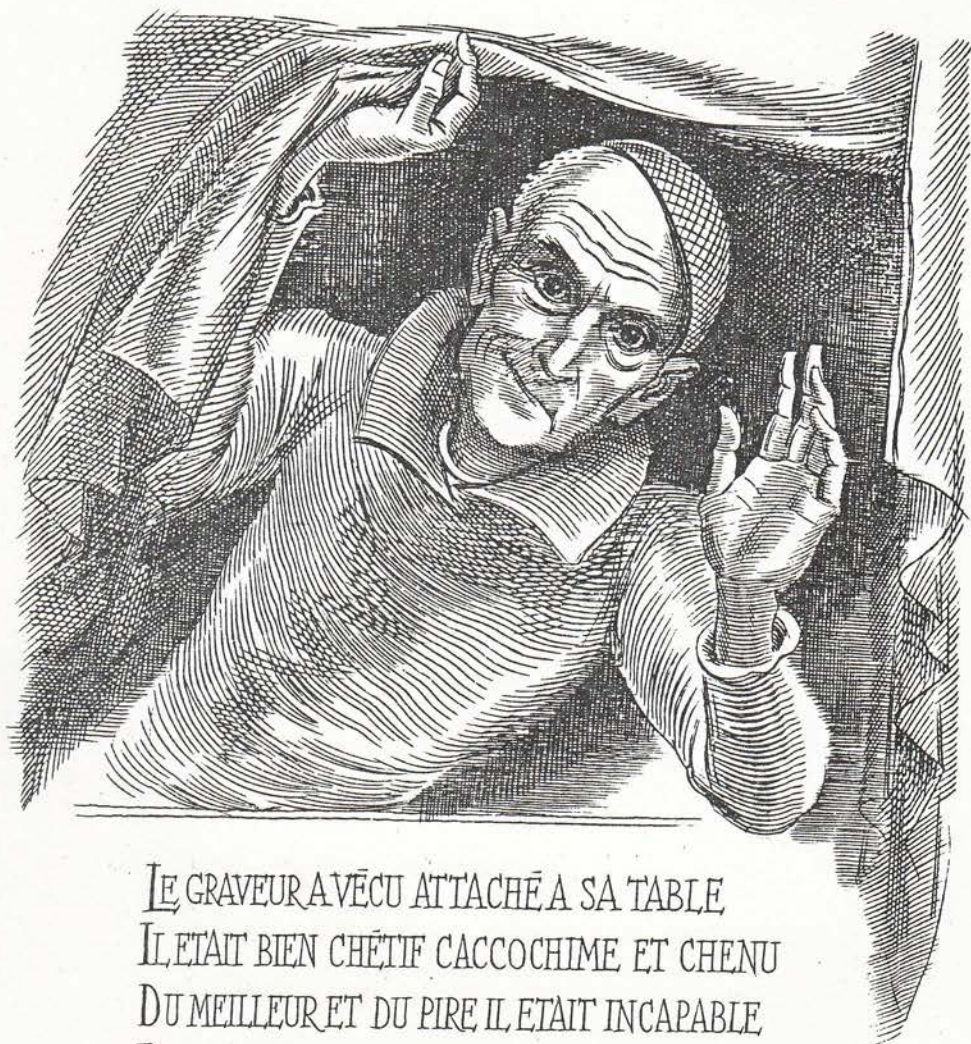
Pour préfet du Sar.

Invitant les Autorités Civiles et Militaires
à laisser Circuler librement, avec un fusil de
Chasse, sur les terres où il a le droit ou la
permission de Chasser, le sieur Hubacq, ancien
propriétaire natif du Revest demeurant à idem
à la Charge par lui de se conformer aux lois et
ordonnances de police concernant la Chasse et le
port d'armes.

Le porteur devra justifier du respect Permis de
port d'armes, à toute acquisition des Maires
et adjoints, de la Gendarmerie, des Gardes Champêtres
et de tout agent de l'autorité.

fait à Draguignan le 2 janvier 1898

Pour



LE GRAVEUR A VÊCU ATTACHÉ A SA TABLE
IL ÉTAIT BIEN CHÊTIF CACCOCHIME ET CHENU
DU MEILLEUR ET DU PIRE IL ÉTAIT INCAPABLE
IL AVAIT TROP PROMIS IL A BIEN PEU TENU.
MALGRÉ SA VIE PASSÉE A CREUSER LE MÉTAL
POUR HONORER LES DIEUX IL N'A PAS OBTENU
DE POUVOIR ENVOYER QUELQUES CARTES POSTALES
DE CE VOYAGE DANS L'INCONNU

Le mot du Président

Ce septième bulletin de la Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène daté de décembre 1987, paraîtra au début d'une nouvelle année. Qu'elle soit pour tous source de joies et de bonheur.

La Société doit rappeler toutefois le très grand chagrin qu'elle a éprouvé le 1er janvier 1988 avec la perte de maître Albert DECARIS à qui son 6ème bulletin était consacré. Outre un grand ami, nous perdons un de nos tous premiers adhérents, et combien enthousiasmé par la création de notre association. Je joins à ce mot le texte que j'ai rédigé pour Var-Matin et celui de Pierre Trofimoff pour Semaine-Provence.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 10 octobre 1987 a été l'occasion d'un échange fructueux et amical. Pour développer ses décisions, il faudrait que les tâches soient réparties, ce à quoi je vais m'attacher.

Voici le bureau de la Société pour 1988:

Président	Charles AUDE
Vice Président	Armand LACROIX
Trésorière	Jacqueline REGNAUD
Archiviste	Jean MEIFFRET
Technicien	Claude CHESNAUD

Ont été approuvées les nominations au titre de membre d'honneur du Dr Charles VIDAL, maire et de Pierre TROFIMOFF, peintre et historien du Revest.

Ce bulletin est placé en partie sous le signe de la chasse. Il m'aura au moins permis de me rendre au musée de la chasse à Paris pour y consulter (sur les conseils de P. TROFIMOFF) le livre "lafauconnerie" de Charles d'Arcussia, seigneur d'Esparron et de Pallières dans sa troisième édition de 1605!

J'y ai trouvé en exergue ce "dicton" que je livre à votre humour...

"Celui qui suit la chasse ou la Cour ou l'Amour
Fait preuve du malheur et de l'heur à son tour;
Par quoi qui suit l'Amour ou la Cour ou la chasse
Ne jouit pas toujours de tout ce qu'il pourchasse! "

Charles AUDE

Un poème pour Decaris.— Charles Aude, président de la Société des Amis du Vieux Revest et du Val-d'Arde, affecté par le décès d'Albert Decaris, tenait à rendre publique l'émotion des membres de sa société :

« C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès, à Paris, le 1^{er} janvier 1988, de maître Albert Decaris, graveur, membre de l'Institut et, selon les mots du docteur Charles Vidal, « Revestois d'été et de cœur ».

En effet, depuis 1933, date à laquelle il avait acquis avec son épouse la propriété devenue le « Saraillon », Decaris passait chaque été entre un et trois mois dans notre commune, à travailler inlassablement dans son atelier ou à parcourir les restanques pour nous offrir de très belles aquarelles, que les Revestois ont pu découvrir lors de l'exposition d'août 1987.

D'une très grande amabilité et doté d'un bon sens de l'humour, maître Decaris se plaisait aussi à parler de sa vigne, dont le vin était réputé sur sa propre table, mais aussi sur celle de ses amis les peintres et poètes, tels Echevin — qui logeait à Mastaba — et les Chabaneix dans leur propriété du « Cypres ».

Dans un entretien qu'il nous avait si chaleureusement accordé à Paris au mois de juin, et qui a été retranscrit dans le bulletin numéro six des Amis du Vieux Revest, Decaris nous parlait de la tombe de ses amis qui avaient choisi de reposer au Revest, parce que c'était le lieu où ils vivaient, qu'ils aimaient. Albert Decaris, qui a aimé Le Revest et qui y a passé d'extraordinaires étés, reposera, pour sa part, auprès de son épouse dans le cimetière de Vernouillé (Yvelines), où il possédait une propriété.

Au Revest, il restera le souvenir de ce 7 août 1987 : la joie de maître Decaris entouré de sa fille, de Germaine Chabaneix et de Marcelle Vérane notamment, pour l'ouverture d'une très belle exposition organisée par la mairie du Revest-Les-Eaux.

Et nous écouterons, pour Decaris, ce poème de Philippe Chabaneix, « écrit sur l'onde » !

« Jeunes filles en fleur, quand le bruit de vos pas
N'accompagnera plus mon destin solitaire,
Ah ! n'allez point me croire où je ne serai pas :
Dans une tombe étroite et vaine, sous la terre ;
Mais cherchez-moi dans l'ombre attirante des bois,
Dans le chant des oiseaux, dans les nuits de Provence
Dans l'odeur des jasmins et dans la douce voix
D'un enfant qui ressemble à l'amour, et qui danse ».

Decaris, un grand de la gravure contemporaine, n'est plus

Ce premier janvier apportait une triste nouvelle, Albert Decaris, à qui le Revest consacrait une exposition dans le courant du mois d'août dernier, s'éteignait à Paris, en son domicile du quai Malaquais.

Grand Prix de Rome à 19 ans, membre de l'Institut, Decaris est surtout très connu dans le monde des bibliophiles pour ses illustrations d'ouvrages rares et tirés à un très petit nombre d'exemplaires.

Il est aussi très connu des philatélistes qui se plaisent à reconnaître parmi des centaines d'autres, les timbres gravés par Decaris, son graphisme, ses coups de burin, ses lettres des textes obligatoires sur ces vignettes postales, en font un très grand du monde fermé des graveurs de timbres, on citera de lui le paquebot « Normandie » et surtout l'inoubliable série « Du Tchad au Rhin » qui illustra de magnifiques vignettes postales, l'épopée des troupes françaises durant la dernière guerre mondiale.

UN CÉLÈBRE DON QUICHOTTE

Mais Decaris fut aussi un peintre titulaire de la Marine Nationale, et ses gravures touchant à la vie et aux allégories sur la marine et la mer sont aussi très prisées des collectionneurs.

Illustrateur d'ouvrages rares et beaux, il est désormais célèbre pour son Don Quichotte, les « Proclama-

tions de Napoléon » et « Au fil de l'Épée », tant d'autres ouvrages garnissent les rayons cachés de nombre de collectionneurs tant en France qu'à l'étranger.

Son œuvre de peintre n'est pas moins importante, grand travailleur, levé très tôt le matin, Decaris était passé maître dans l'aquarelle, il lui arrivait de faire trois ou quatre aquarelles dans une matinée, et les plus heureux de ses collectionneurs sont les Revestois et les Dardennais qui possèdent de lui de superbes pièces des années 1947-1955.

Le Revest est présent dans presque toute l'œuvre peinte de Decaris. Il y possédait une maison qu'il fit construire dans les années 1936-1937. Il n'y vint guère, car mobilisé pendant la guerre, prisonnier, il dut attendre 1947 pour retrouver sa Provence toulonnaise. Pendant les années d'occupation, il confia ses terres revestaises à des amis toulonnais qui ne tardèrent pas, eux aussi, à être obligés de quitter « la ville marine », c'est ainsi que Tamari réunit autour de lui beaucoup de peintres et graveurs poètes et écrivains qui venaient passer là des journées et des après-midi à travailler.

Après les événements, il revint prendre possession de son domaine du « Saraillon », y fit planter des vignes, une Thèse, et il continua même l'activité qui régnait là depuis déjà plusieurs mois. Sous un

Bacchus revestois, magistralement enlevé à l'aquarelle, Decaris grava des planches et des planches, non sans consentir toujours aimablement, à guider, aider, conseiller les jeunes artistes qui gravitaient autour de lui lorsqu'il travaillait sur le motif. Il expliquait les différentes techniques de la gravure, au burin, à l'eau forte, etc... n'oubliant jamais de confier et de donner, même, quelques vieux outils à ses jeunes émules !

Il arpentait tous les matins les chemins ensoleillés et brûlants de la campagne portant sur le dos une petite musette, un chevalet et une gourde, c'était là le matériel de son travail d'aquarelliste. Il en revenait, portant un carton qui renfermait les feuilles qu'il venait d'imprégner de son immense talent.

Il travaillait beaucoup, sa silhouette fine le faisait ressembler à un coureur du Tour de France, sa petite casquette à longue visière le protégeait des rayons d'un Phœbus qu'il avait désespérément fixée sur un grand Canson au-dessus de sa table de travail.

Decaris, en vous saluant l'été dernier, le Revest ne pouvait deviner que vous alliez définitivement le quitter, après l'avoir célébré avec la mesure de votre burin. Nous n'aurons pas eu le timbre que souhaitaient les maires successifs, ils garderont de vous la grandeur de votre personnalité.

P. TROFIMOFF

La chasse

"En pays de Provence, on prise fort peu les éperviers, fors en quelques lieux particuliers où il y a passage de cailles, ce qui est principalement au cartier de Toullon et villages alentours, où elles passent en telles quantités qu'il se trouvera un homme qui avec un épervier et une gaule à la main, prendra six douzaines de cailles par jour, si grasses qu'à peine peuvent elles voler. /.../

Après cette saison passée, ils mettent leurs éperviers dans une chambre les gardant pour l'an suivant et en juillet, ils s'en servent aux perdreaux, à quoi ils sont merveilleusement bons."

Charles d'Arcussia, seigneur d'Esparron
et de Pallières (in "La Fauconnerie",
Ière édition 1598).

Ministère de
l'intérieur
permis de chasse
valable pour un an

Département
du var

Registre n°
2130

Signalement
âge de 35 ans
haute d'un mètre
68 centimètres
Cheveux noirs
front couvert
souffles châtains
yeux gris
nez allongé
bouche grande
barbe noire
menton pointu
visage ovale
teint coloré

Signes particuliers
cicatrice sur la tête
épave sur la tête

Signature du porteur.

Empire français.

permis de chasse
valable pour un an.

En nom de l'empereur,

Nous, préfet du département du var
autorisons le sieur Joseph André
natif du revest.
Teneur au revest.

à chasser dans les terres et lieux où il a le droit, conformément
à la loi du 3 mai 1844.

Le porteur devra justifier en présence des agents de la gendarmerie
toute réquisition des autorités et agents de la gendarmerie par la loi.

Fait à Draguignan le 26 septembre 1853.

Pour le préfet et par délégation
Le Conseiller de préfecture secrétaire général
Hauri ougès.

Registre au revest le 30 septembre 1853.



Le REVEST — Après le repas à la Carrière des Quatre-Croix



Société de chasse du Havre.
Président de la
par Jean-Marie Minin.

La chasse aujourd'hui

La chasse aujourd'hui

par Jean-Marie MARINI
Président de la
Société de chasse du Revest.

Il reste chez nous au Revest le plaisir d'aller aux lapins ou bien aux lièvres, de beaucoup marcher pour aller aux perdreaux et de faire preuve de patience pour le sanglier. Le passage des grives ou des pigeons depuis quelques années est loin d'atteindre les tableaux de chasse de nos grands-parents, cela viendrait-il des conditions atmosphériques qui se modifient? Toujours est-il que l'avenir, pour nous et pour nos enfants (qui, je crois, se désintéressent de ce sport) n'est guère réjouissant, l'urbanisation qui bat son plein entraînant la diminution des terres de chasse sur notre commune.

Heureusement, il reste pour nous la forêt domaniale et le G.I.C. (Groupement d'intérêt cynégétique) de Siou Blanc.

La chasse, pour la majorité d'entre nous, reste un sport, mais qui devient de plus en plus onéreux, les terrains privés se louent de plus en plus à des particuliers pour des chasses dont le prix de l'action dépasse le petit budget que le chasseur moyen prévoit.

LE REVEST

Un beau coup de fusil

Nous avons signalé dernièrement deux exploits cynégétiques des jeunes de Dardennes. Les jeunes du Revest ne voulaient pas être en reste et attendaient avec impatience la première occasion.

En ce dimanche 12 novembre comme à l'habitude, notre ami Jean Bonavita partit très tôt avec ses amis à travers les bois.

Tout à coup au lieu dénommé « Les Plaines », Bonavita entendit dans le lointain sa chienne Rika qui donnait de la voix. Quelques instants plus tard, Rika faisait déboucher à quelques mètres de lui un énorme cochon de 110 kg.

Jeannot, qui est compté parmi les fines gâchettes revestaises, ajusta et d'un seul coup abattit sur place ce magnifique solitaire.

Il ne lui restait plus qu'à appeler ses amis qui étaient dans les



environs immédiats pour pouvoir le descendre jusqu'au village où il fut félicité.

Décidément les chasseurs de

notre commune ne se défendent pas mal : cinq sangliers en un mois. Bravo !

E. FOUSSE.

Ainsi, il vous faut entre 500 et 700F par jour pour aller tuer quelques faisans de poulailler!

Le permis de chasse n'est plus à l'heure actuelle qu'un simple port d'armes. Il est vrai que notre Société fait payer des cartes, mais pour repeupler il faut acheter le gibier, et les éleveurs pratiquent des prix exorbitants (360 F le trio de lapins, 160 F le couple de perdreaux et... 2800 F le trio de lièvres!).

Toutefois, notre Société peut se targuer d'avoir des tarifs de cartes parmi les plus bas du département.

Cette année, nous allons essayer de lancer une politique d'emblavure et de continuer la création de points d'eau, bien que cela soit difficile, les terrains à défricher sont rares, nos terres étant très rocailleuses... Espérons que ces opérations porteront leurs fruits pour maintenir cette noble tradition qu'est la chasse.

Quant au chasseur, il est mal vu, il passe pour un assassin... On oublie alors que des pistes coupe-feux ont été faites par la municipalité du Revest sur proposition de la Société de Chasse pour protéger nos territoires, ce dont nous la remercions. On oublie alors que les chasseurs servent de guides lors des incendies, tout cela pour protéger la nature.

Je souhaite que ces quelques lignes feroient changer l'image du chasseur.

Dans notre région, il faut dire que les hécatombes sont plus que rares pour ne pas dire inexistantes tant pour les gibiers sédentaires que migrateurs, les terrains de chasse n'ont rien à voir avec ceux des autres régions de France où le gibier trouve une nourriture et un environnement exceptionnels... Les tableaux de chasse aussi sont incomparables aux nôtres!

Si les chasseurs de ces régions venaient chez nous, ils prendraient conscience que de parcourir des kilomètres pendant des jours avant de tuer un perdreau, cela nous oblige à défendre nos chasses aux gibiers de passage!

Emblavures, points d'eau, repeuplement etc... cela constitue à mon humble avis une politique à maintenir, pour l'image même de nos chasseurs.

Et il restera toujours le plaisir de partir le matin, seul ou avec des collègues, pour faire un bon déjeuner à l'air pur.

Jean-Marie MARINI.

Quelques mots utiles pour monter aux "PLAINES".

Le fangas est un trou formé dans la terre par les sangliers qui garde l'eau et dans lequel ils viennent se rouler.

Une semble est aussi un trou (creux...) formé par la nature dans un banc de roches qui retient l'eau et où les grives, chachas et autres oiseaux viennent boire lors des grands vents (mistral surtout).

Une draille, qui historiquement est un passage pour les chèvres, est aussi un petit sentier créé par les chasseurs pour raccourcir certains trajets dans les endroits touffus.

Le Rouve, c'est le chêne blanc en retrait duquel le chasseur vient créer un poste à grives pour les passages.

La chilière, c'est l'aménagement d'une touffe de chênes verts à l'intérieur de laquelle on met des baguettes de glue pour capturer les grives lors du passage.

Le cimeau est fabriqué avec un manche de balaitroué, trous à l'intérieur desquels on fixe des baguettes de glue et qui est fixé au dessus d'un Rouve ou d'un pin pour attraper les siffleuses et les chachas.

...quant à l'Agachon, c'est un poste circulaire non couvert pour permettre le tir à la volée du gibier migrateur (à la "repassé").

Nous signalons l'existence d'une Union des Chasses Traditionnelles, présidée par Marius BARRIERE que tous les chasseurs connaissent, et qui tient son assemblée générale le 31 janvier à Camps-la-Source.

Le principal sujet abordé sera sans aucun doute la défense de la chasse aux gluaux, qui fait partie d'une des plus nobles traditions de notre "coin" dès lors qu'il ne s'agit que d'attraper des "appelants".

Permis de chasse du siècle dernier (cf. aussi couverture et p.5)

André Michel ^{natif de tout son}
à lui délivré par M. le Préfet du Var, le 9 septembre 1851 Rég. lre §
n° 1255.

Signalément: agé de 31 ans, taille d'1 mètre 60 centimètres, cheveux grisaille, front découvert, sourcil noir, yeux chatons, nez pointu, bouche moyenne, barbe noire, menton tout clair.

Alouet ^{natif de tout son}
à lui délivré par M. le Préfet du Var, le 9 septembre 1851 -
Rég. lre § n° 1256.

Signalément: agé de 34 ans, taille d'1 mètre 60 centimètres, cheveux chatons, front découvert, sourcil chaton, yeux chatons, nez pointu, bouche moyenne, barbe noire, menton tout clair, visage ovale, teint clair.

Jermont ^{natif de tout son}
à lui délivré par M. le Préfet du Var, le 10 septembre 1851 Rég. lre § n° 1301.

Signalément
agé de 60 ans, taille d'1 mètre 60 centimètres, cheveux gris, front découvert, sourcil gris, yeux bruns, nez long, bouche moyenne, barbe grise, menton tout clair, visage ovale, teint naturel.

Delacour ^{natif de tout son}
à lui délivré par M. le Préfet du Var, le 10 septembre 1851 Rég. lre § n° 1303.

Signalément
agé de 29 ans, taille d'1 mètre 60 centimètres, cheveux chatons, front découvert, sourcil chaton, yeux chatons, nez allongé, bouche moyenne, barbe chaton, menton tout clair, visage ovale, teint brun, clair.

La battue

Texte transmis par Claude Chesnaud.

Ils ont nom Perdreau, Trompette, Matelot ou Clairon. Ils sont griffons, "grands bleus" ou modestes bâtards. Ce sont les stars de la traque au cochon. Mais quelle que soit leur extraction sociale, ces prolétaires ou princes du Sang sont animés du même désir, soutenus par une même foi, prêts à mourir pour la même cause: la reddition sans condition de leur ennemi commun, le sanglier. Un bel exemple pour nous, leurs maitres, qui ne savons pas toujours aller aussi loin qu'eux.

En y réfléchissant bien, mon propos d'aujourd'hui est plutôt de te narrer ma "battue" plutôt que de te livrer mon admiration sans borne pour les principaux protagonistes de cette chasse particulière.

Car qui n'a pas connu une battue au sanglier en Provence ne saura jamais que sa vie ne valut à peine d'être vécue.

Cela commence à la fine piquette du jour par un rassemblement autour d'un feu de bois de tous nos nemrods disposés en rond afin d'élaborer la stratégie quasi infaillible qui leur permettra d'accéder à l'extase suprême qu'est la capture du cochon. Car le véritable initié ne parle pas de sanglier mais bien du "cochon". Pas plus que tu n'entendras parler de marcasin, mais de "porquet"; il n'y a que la laie qui conserve son appellation d'origine, peut-être en vertu du respect que l'on doit aux dames!

Donc, le premier travail consiste à "tracer", entends par là que le chef de battue accompagné d'un ami aimant la marche, part avec un ou deux chiens tenus en laisse afin de repérer les derniers mouvements nocturnes du "singularis porcus". Ceux-ci sont déterminés par l'emplacement des "piades", empreintes du pied qui donnent une première idée de la grosseur de la bête.

Une fois les "piades" repérées, c'est le retour à la case départ. "Alors?..." questionne le groupe les yeux brillant d'impatience. "J'en touche un d'au moins 90 kilos, juste autour du fangasse... des piades... on dirait un âne!"

Dans tous les cas le cochon est en effet estimé à "au moins..." et il est presque toujours aussi gros qu'un âne.

Le temps de remballer saucissons, pâtés ou autres rillettes, de déguster le dernier petit coup de "celui que mon cousin fait tout seul sans produit chimique" et nous voilà partis pour nous poster à notre "pas" (endroit où passe habituellement le sanglier). C'est une tactique toute militaire qui consiste à encercler l'ennemi et à l'obliger à passer à travers des mailles de notre filet. Et crois-moi, il y passe, le bougre ! Théoriquement, il n'a aucune chance de s'en sortir, je dis bien "théoriquement" car dans la pratique, il en va tout autrement ! Ce damné cochon pousse même l'outrecuidance à être souvent plus rusé que nous !

Nous voici maintenant l'oreille aux aguets, seuls en pleine nature, face à nos énormes responsabilités, parce que j'aime autant te dire que si tu le manques, tu n'as pas fini de te faire "tailler". Nous sommes attentifs au moindre bruissement de feuilles, sans fumer, supputant toutes les possibilités qu'il a de sortir ici plutôt que là...

Et tout d'un coup, tu entends Perdreau qui donne de la voix, il "fait du pied", mais il ne "pipe pas au vent". C'est à dire qu'il sait qu'un cochon est passé par là, mais il ne l'a pas encore devant lui. Alors les nerfs se tendent, la respiration devient plus courte, tu ne sens plus ni chaud ni froid, ni faim ni soif.

Et puis les aboiements s'estompent jusqu'à devenir imperceptibles ou même cesser. Alors tu comprends qu'une fois de plus, le cochon nous a "troués". Malgré notre stratégie, il a réussi à passer entre deux guetteurs sans se faire voir... sinon sans se faire entendre.

Et ça fait deux ans que ça dure... deux ans à souffrir les affres de l'enfer tous les samedis. Car je puis bien te le dire maintenant, depuis deux ans... je n'ai jamais vu un cochon... !

Mais j'ai trouvé tellement d'amis...

R.G.

Arrêt
Concernant
le Chiennier
en folie.

Nous, Maire de la Commune de Riant

Vu la loi du 18 juillet 1854, art. 11.

Vu la loi du 16-24 août 1790, du 19-22 juillet 1791,

et du 26 septembre - 6 octobre 1791.

Vu l'article 471 § 15 du Code pénal;

Considérant que le spectacle qu'offre le Chiennier
dans certains moments, le Chiennier en folie sont laissés
libres sur la voie publique, est contraire à la moralité publique;

Arrêtons:

art. 1^{er} Le propriétaire du Chiennier devra le
tenir à l'attache et empêcher qu'il ne se promène pendant tout
le temps de la folie.

art. 2. La contravention au présent arrêté
sera constatée par procès-verbal et poursuivie
conformément aux lois.

fait au Riant, le 12 octobre 1858.



par Richard ROQUEBRUN (des notes de la Vieille Veste).

Communications

I-"Le pentacle de Sancti Johannis de Turis" par R.Roquebrun.

II-"Notre fontaine dans la petite histoire" par E.Fousse.

III-"Le terrible incendie du Mont Caume en 1906"(Ière partie)
par A.Lacroix.

IV-"Surnoms et petits noms du Revest" par Ch.Aude.

QUIN

Primes	Primes	Primes	Primes	Primes
1	1	1	1	1
0,58	0,58	1	1	2,51
en cm 1,64	12,30	20	12,30	25,30

Quelques notes sur l'étoile de Salomon

(le pentacle de Sancti Johannis de Turris à la Vieille-Valette)

par Richard ROQUEBRUN (des Amis de la Vieille Valette).

Ces notes font suite à l'article consacré à Sancti Johannis de Turis dans le n°2 des bulletins des Amis du Vieux Revest.

Le pentacle, étoile à cinq branches ou étoile de Salomon, que l'on pouvait voir bien dessiné il y a encore quelques années sur la clé de voûte de l'ouverture située dans le chœur de la chapelle, peut et doit être considéré comme un signe de reconnaissance des Compagnons, maîtres tailleurs de pierre d'une part et d'autre part comme unité de mesure, dont les caractéristiques principales nous révèlent de nombreux détails sur l'antique chapelle, malgré un aspect aujourd'hui très délabré.

La Symbolique

Du nombre 5, elle représente l'union des inégaux, l'accomplissement, le parfait, la connaissance et le génie qui élève l'âme.

Toujours orienté vers l'est, c'est à dire vers le soleil levant, vers la lumière.

Telle est l'exacte position du pentacle à la Vieille Valette. La pointe en l'air (voir croquis n°1 ci-contre), cette figure désigne souvent l'homme, le chiffre I correspondant bien évidemment à la tête (l'intelligence). Elle est donc l'image de la crucifixion (I). Inversée, l'étoile symboliserait le mal, la tête de bouc.

Ainsi taillée dans la pierre, l'étoile inspire par sa relative indestructibilité, une certaine idée d'éternité. Mais au-delà d'une dialectique ornementale, les images du Compagnonnage (divers symboles initiatiques) donnent en plus une notion très précise d'unité de mesure (cf. croquis n°2, "le carré long" qui permet de tracer le pentacle et croquis n°3, la "canne des maîtres d'oeuvre").

Selon les dimensions, l'étoile de Salomon de la Vieille Valette, en quine (2)

<u>QUINE</u>				
<u>Paume</u>	<u>Palme</u>	<u>Empan</u>	<u>Pied</u>	<u>Condée Royale</u>
I	I	I		
0,382	0,618	I	1,618	2,618
en cm 7,64	12,36	20	32,36	52,36

laisse découvrir(revoir croquis n°1)une condée royale:il s'agit d'une constante architecturale très répandue et qui aura probablement servi au calcul des proportions de la chapelle.

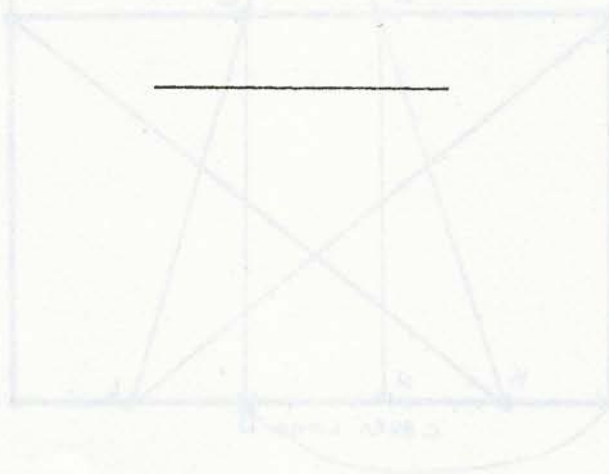
(1)"le thème de la crucifixion se propage suivant les mêmes voies(statue sur l'autel):les premiers chrétiens ont redouté la présentation de la crucifixion tant par crainte des sarcasmes des païens qui ridiculisaient le Christ que des représailles.En revanche,ils ont multiplié les symboles évoquant la croix par des analogies incompréhensibles pour les non-initiés/.../ (in "La symbolique",O.Beigbeder,coll. Que Sais-Je?)

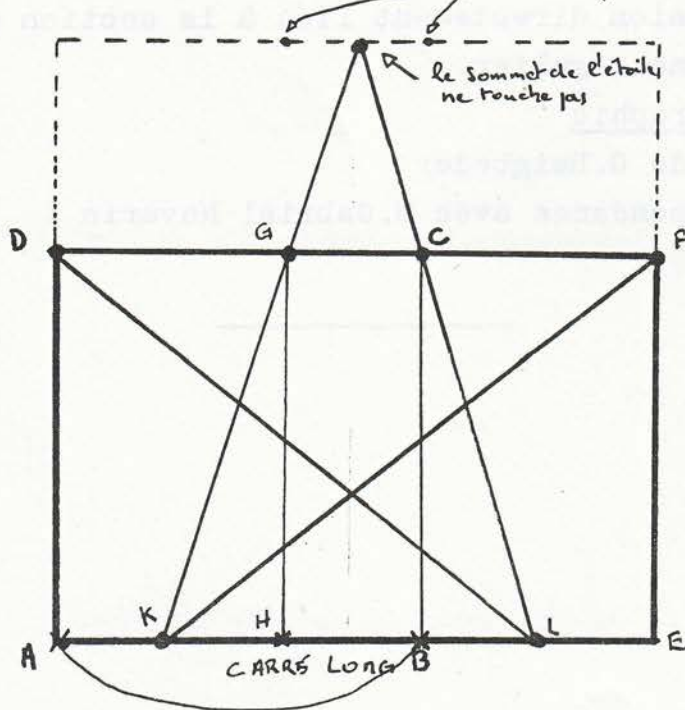
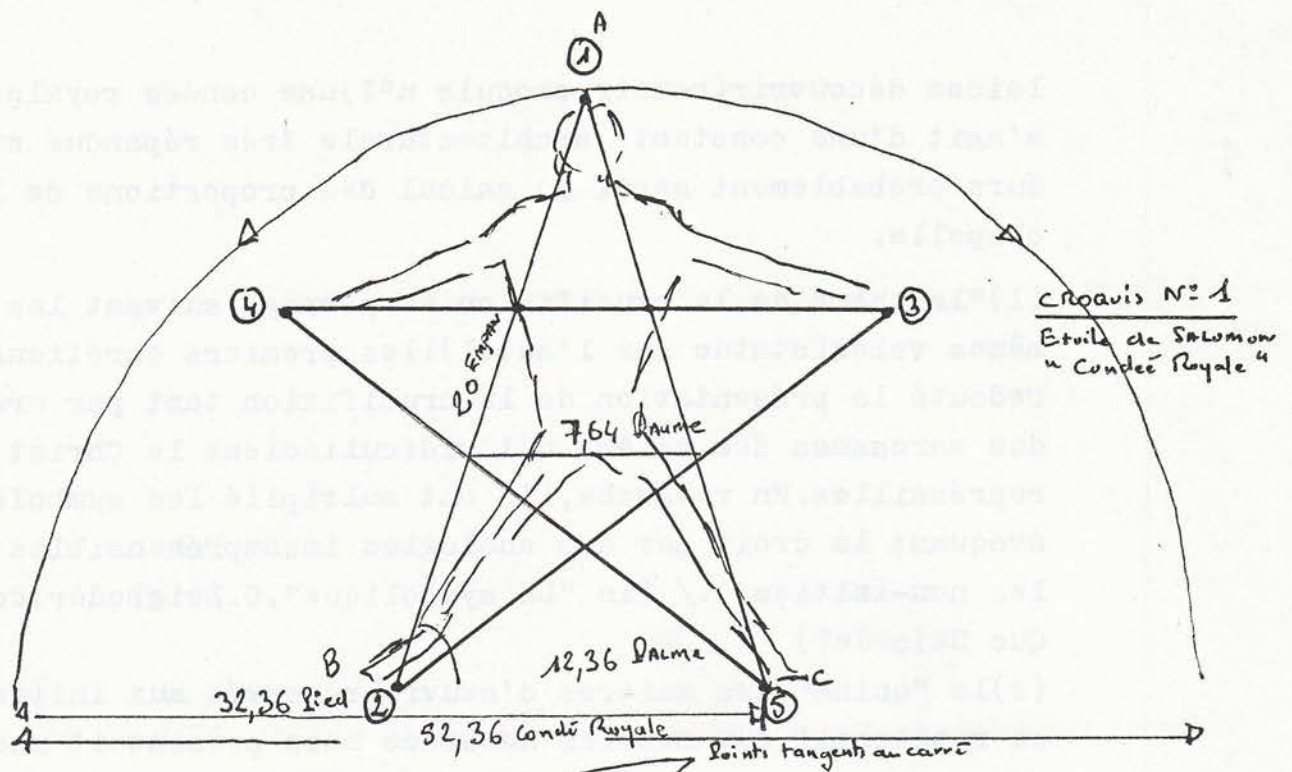
(2)la "quine" des maitres d'oeuvre réservée aux initiés se rattachait aux mesures humaines mais présentait une progression directement liée à la section d'or et au pentagone régulier.

Bibliographie

-livre de O.Beigbeder

-Correspondance avec M.Gabriel Navarin





Croquis N°2

LE CARRÉ LONG

Nombre d'or & PHI
ou proportion dorée 1,618

Croquis N°3

LA CARRE des Maîtres-d'œuvres

CONDEE	2IED	EMPAN	2ALME	2AUME
124,72				

Longueur de 555 Lignes de 0,2247 cm soit deux Condeés plus un Empan
Réalisée en 5 segments articulés, arcêtre du mètre pliant.

Notre fontaine dans la "petite histoire"...

La fontaine du village (devant l'église) avec son bassin circulaire jointé d'une conque, possède en son centre un bloc en forme de tronc de pyramide surmonté d'un panier fleuri.

Elle est située sur ce qui fut la place du village il y a quelques siècles. Avec l'église et l'orme, elle composait le décor d'un village typiquement provençal.

Tout cela serait bien banal, si notre fontaine n'était marquée par l'histoire. En effet, les cahiers de Pierre LETUAIRE (1796-1884) "Notes sur l'histoire des mœurs toulonnaises" recueillis et arrangés par Louis HENSELING nous font savoir qu'à l'occasion de la naissance du Roi de Rome (fils de Napoléon Ier), la municipalité toulonnaise fit ériger sur la place Saint-Roch (actuellement place Louis Blanc), une fontaine surmontée d'une urne avec inscription commémorative.

Lors de la Restauration (des Bourbons), l'urne et la fontaine furent rapidement enlevées pour être placées dans un entrepôt. On cacha l'inscription avec une couche de plâtre.

Plus tard, les habitants du Revest qui réclamaient une fontaine depuis longtemps, furent autorisés à utiliser celle que la politique avait fait enlever...

Edouard FOUSSE

Ancien conseiller municipal et
correspondant de Var-Matin.

Arrêté concernant (sic!!) les chiennes en folie

" Nous, Maire de la commune du Revest

Vu la loi du 18 juillet 1857, art. II

Vu les lois des 16-24 août 1790, du 19-22 juillet 1791 et
du 28 septembre-4 octobre 1791,

Vu l'article 471 §15 du Code Pénal;

Considérant que le spectacle qu'offrent les chiens dans certains moments si les chiennes en folie sont laissées libres sur la voie publique, est contraire à la moralité publique;

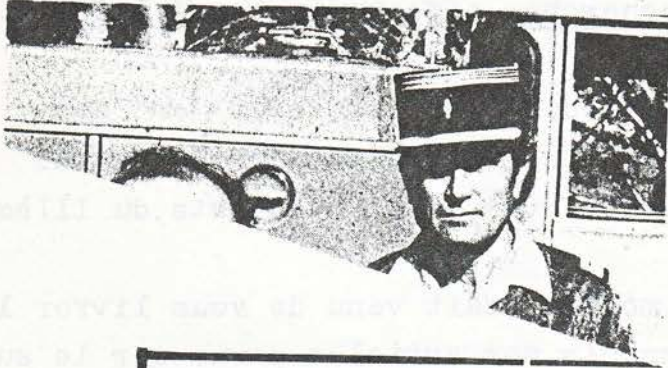
Arrêtons:

Art. Ier les propriétaires des chiennes devront les tenir à l'attache et renfermées chez eux pendant tout le temps de la folie

Art. 2. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait au Revest, le 12 octobre 1858.

L'incendie aux portes de la commune



Le Revest

Le feu à Malvallon

Mercredi, à 18 h 15, le feu s'est déclaré à l'ancienne carrière de Malvallon, transformée depuis de nombreuses années en dépôt de déchets industriels.

C'est un immense gouffre cylindrique d'environ 50 mètres de diamètre sur 70 de profondeur. On y transporte cartonnages, monstres divers, déchets de bois, etc, qui composent un aliment de choix pour l'incendie.

Quelques minutes après l'alerte, les pompiers ainsi que quelques jeunes Revestoises étaient sur les lieux.

Ils étaient rejoints aussitôt par M. Audibert, maire par intérim, et M. Fousse, adjoint. On notait aussi la présence de la gendarmerie nationale et de M. Meiffret, propriétaire des lieux.

Heureusement, le vent était pratiquement

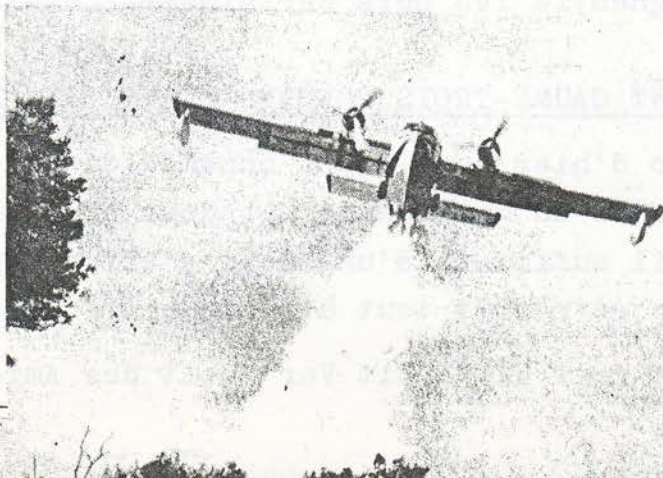
grandes flammes, la fumée noire
vers le ciel avec

INCENDIE
10 hectares
de broussailles
dévastés
au Revest

INF. EN PAGE 3

Le Revest

Le feu aux confins de la c



LES "CANADAIS" DANS LE CIEL DE TOULON

— Le feu ravage 10 hectares de colline au Revest

— Des enfants à l'origine du sinistre ?

Le terrible incendie d'août 1906
au Mont Caume

Recherches effectuées par A.LACROIX.

Notre ami LACROIX est allé consulter le "Petit Var" des 23,24,25 et 26 août 1906 pour connaître le déroulement du terrible incendie qui coûta la vie à trois soldats du IIIème régiment de ligne.

Nous avons pensé que le moment était venu de vous livrer les extraits les plus intéressants des articles parus sur le sujet alors que la Mairie du Revest vient de donner un coup de jeunesse au monument commémoratif de la place Gl Leclerc en y faisant inscrire le nom des pompiers du département du Var morts au feu. (Voir bulletin communal de décembre 1987)

C'est notre façon, tout en faisant de l'histoire, d'appeler l'attention sur la gravité de ces sinistres et de contribuer à la nécessaire prévention en la matière.

FORETS EN FEU-INCENDIE AU MONT CAUME (I)

"Les incendies continuent à ravager les bois de nos contrées. Hier encore, un feu a éclaté dans ceux du Mont Caume, entre les Pomets et le Revest. La sécheresse, les herbes et les broussailles facilitaient comme on le pense bien l'entretien du fléau.

De plusieurs points de la ville on pouvait voir un immense nuage de fumée planer au-dessus de la montagne. Des fortifications de la Porte de France et du Pont du Las, on apercevait même le soir quelques flammes. Les premiers secours ont été fournis par les habitants du Revest, du Broussan et des Dardennes. Le service de la place a envoyé sur les lieux du sinistre un détachement de 100 hommes du IIIème régiment de ligne sous le commandement du capitaine GRANET. L'incendie a diminué d'intensité vers 9 heures du soir et à l'heure où paraîtront ces lignes, le feu sera certainement éteint."

L'INCENDIE DU MONT CAUME-TROIS SOLDATS MORTS DANS LES FLAMMES.

"Dans notre numéro d'hier nous avons annoncé que le feu avait éclaté sur les pentes du Mont Caume/.../Nous croyions avec tout le monde qu'il suffirait d'une nuit d'effort et de bonne volonté pour qu'on se rendit tout à fait maître du feu.

(I) les titres sont soit du "Petit Var" soit des Amis du Vieux Revest)

Nos prévisions optimistes ne se sont pas réalisées, le feu redouble d'ardeur, ravage pins, chênes et broussailles. Tout cela ne serait rien si nous n'avions à déplorer la mort de quatre malheureux soldats du IIIème de ligne/.../

Les causes de l'incendie (première journée)

/Mercredi 22 août/, des ouvriers peintres gravissaient la route tortueuse et montante qui aboutit au fort du Mont Caume. Ils causaient, riaient et fumaient.

Il était à peu près midi trente, le garde d'artillerie du fort avec sa jumelle suivait la marche des ouvriers. Tout à coup, derrière eux, il vit une épaisse fumée qui montait vers le ciel puis des flammes. Dès que les ouvriers arrivèrent au fort, le garde leur reprocha de ne pas s'être retournés pour s'occuper du feu qui probablement venait d'être communiqué aux broussailles par les étincelles d'une cigarette.

Les peintres protestèrent et une discussion assez orageuse s'ensuivit.

Entre temps, le garde forestier PERRIN, le garde des bois d'ORVES appartenant à M. D'ESTIENNE, M. GIRAUD et les fermiers de la propriété TARDY donnèrent l'alarme.

De dévoués citoyens du Revest, du Broussan et des Pomets arrivèrent sur les lieux tandis que la place de Toulon faisait partir à cinq heures du soir deux compagnies du IIIème avec pelles et pioches, la capote en bandoulière.

Les courageux soldats arrivèrent exténués sur les pentes du Mont Caume et commencèrent avec leurs faibles moyens d'attaquer le foyer. Le feu qui avait pris exactement au Jas de Suzanne, à droite des Pomets et du col du "Corps de Garde", se lançait avec rage à travers la colline tout au long du Caume allant des Pomets au Revest, avec des velleités d'attaquer la magnifique vallée des Dardennes.

Successivement les bois de Mme Vve FILLON, de Mr RAYNAUD sont la proie des flammes. Le feu gagna les "Grands Puits", "le Saint Sacrement", "les Pennes", terrains boisés avec des pins et quelques chênes.

La nuit fut très dure pour nos pauvres troupiers impuissants à combattre le foyer dévastateur. Le terrain très rocailleux, accidenté et irrégulier empêchait de construire une longue et large tranchée qui aurait suffi à circonscrire le feu.

Après beaucoup de peines et d'efforts, il semblait pourtant être maîtrisé vers 6 heures du matin.

Le feu reprend (deuxième journée)

Nos soldats exténués, les mains et la figure noircies n'eurent pas de café pour les réconforter un peu et ils restèrent jusqu'à II heures du matin sans rien prendre. Voilà que vers midi trente un nouvel incendie se déclare dans les bois de Mr. TARDY. Les mêmes hommes, quoique vannés reviennent au feu qui avec une rapidité inouïe gagne de plus en plus de terrain. Nos soldats sont obligés de prendre le pas de gymnastique tant le feu semble les poursuivre. De nombreux troupiers sont blessés dans cette galopade furibonde dans le dédale sylvestre.

...et il y a des morts

Les tourbillons épais de flammes entourent quelques retardataires et leur coupent toute retraite. Les soldats ROUGON, originaire de La Seyne, DAVAYAT du Puy de Dôme et GABRIEL de Gémenos, tous trois de la troisième compagnie commandée par le capitaine MICHEL, sont surpris et bloqués par une épaisse fumée qui les asphixie et les fait choir au bord de l'intense brasier qui commence à les carboniser.

/.../ Ils sont morts victimes du devoir.

Dès que la caserne Gouvion St Cyr est prévenue, le colonel COLLE et le lieutenant colonel VILLIERS du IIIème de ligne ainsi que deux médecins majors se rendent sur les lieux.

Les renforts arrivent

Ce n'est qu'à 6 heures du soir que les hommes de la 3ème et 4ème compagnie voient arriver les renforts. Deux compagnies du 4ème d'infanterie coloniale avec leur chef le commandant NOGUES arrivent aux Pomets sac au dos/.../ Puis un détachement du IIIème commandé par le capitaine MICHEL pour relever le premier piquet.

L'incendie prend des proportions fantastiques."

Les militaires ont le front alourdi par de sombres préoccupations

A Toulon, on croit la vallée de Dardennes en flammes!

"De nombreux curieux stationnaient au rond point du jardin de la ville, au bas de l'avenue Colbert et de la rue Truguet pour regarder les flocons opaques couronnant le sommet du Faron. Il semblait que toute la vallée était en flammes du Revest à Tourris.

Peu à peu, à travers la ville on parle de morts et de blessés.

Vers le Revest, "dans le gris violacé et profond d'un ciel d'août"...

/.../ Sous le vaste porche de l'hôpital maritime, une dizaine de médecins et d'étudiants sont là et cette présence insolite nous confirme qu'il y a tout au moins des blessés et nous nous dirigeons en hâte vers le Revest.

Il est 8h1/2 dans le gris violacé et profond d'un ciel d'août piqueté de mille et mille étoiles, la silhouette du Mont Caume se confondrait si un large ruban de flammes fauves ne le ceinturaient à mi-flanc ... Des centaines de points lumineux piquent cette masse noire, troncs d'arbres embrasés qui achèvent de brûler.

Nous filons au grand trot: Saint Roch... Les Moulins... Dardennes. Après la Chapelle, la route devient plus montueuse et la fumée obscurcit l'air. Une atmosphère brûlante nous enveloppe et les chevaux refusent d'avancer. Enfin le Revest!

Sur la place, devant le "château", c'est un fourmillement de monde, des femmes et des jeunes filles surtout, les hommes sont tous au feu et notre arrivée produit quelque émotion.

Le témoignage de M. HERMITTE Joseph, ancien maire du Revest

"Hier, nous dit M. HERMITTE, l'incendie avait dévoré tout le côté sud du Mont Caume... ce matin nous le considérons comme éteint. Soudain vers onze heures, il reprit avec une violence inouïe. Comment s'est-on laissé déborder par les flammes, je ne me l'explique pas. Elles s'avancèrent en tous cas vers le Revest là où les arbres étaient rares, dans cette partie du Caume ravagée il y a dix ans par un semblable sinistre.

Le vallon des CHARLOIS, le quartier de Chambéry furent dévastés. Des sautes fréquentes de brise changeaient le cours du feu. Il en vint à 150 m des maisons du Revest, passa au pied du vieux pigeonnier médiéval, ravagea le quartier des Arrosants et remonta au nord.

Cependant, continue M. HERMITTE, j'étais monté vers le mauvallon et avais emmené avec moi un cheval portant de l'eau et des vivres pour les sauveteurs, mais je dus lui faire rebrousser chemin car les flammes barraient la route. Je continuais seul.

"Il était environ trois heures lorsque je rencontrai mon neveu, il me raconta que se trouvant en plein incendie à 1500 m du fort, il s'était rencontré avec une escouade qui luttait contre les flammes, une soudaine saute de vent les enveloppa dans un tourbillon de fumée et de feu. Il cria au sergent de se garer et s'élança lui même du côté qui venait d'être ravagé. Le sous officier et ses hommes firent le contraire mais ils ne durent pas aller bien loin et périrent sans doute asphyxiés.

"A cette nouvelle, je hâtai le pas autant que me le permettaient mes vieilles jambes et je rencontrai le commandant. Je lui dis que j'étais le maire et que je me tenais à sa disposition pour les secours aux blessés./.../

"Je redescendis alors au Revest .Toute notre population et toutes les forces militaires étaient concentrées alors au nord ouest du village dans un endroit appelé "le creux".C'est une sorte de ravin pierreux qui descend du plateau jusqu'à la route de Fierraquet qui monte vers les fermes de Robuou et d'Orvès.

"Là, on a pratiqué une tranchée, abattu des arbres et allumé un contre-incendie. Si nous réussissons à arrêter le feu à cet endroit, c'est bien. Dans le cas contraire, il gagnera au nord ouest la fouan de Martin et Rebuou et au sud-est Fierraquet, Maison Blanche et peut-être les Olivières et Tourris. Ce serait un véritable désastre! "

Tel est le récit que nous fait Mr le Maire et il ajoute que vers 8h 1/2, Mr REYSS, Sous-Préfet de Toulon et son secrétaire Mr MAURE sont arrivés au Revest. Ne pouvant en raison de son grand âge les accompagner, il leur a trouvé un guide sûr pour se rendre au "creux", véritable voyage de près d'une heure dans l'obscurité par des routes escarpées où les cailloux roulent sous les pieds. Et comme nous demandons à Mr le Maire si de nouvelles troupes sont arrivées:

"Non, dit-il, si on m'envoie des soldats, je les ferais retourner. Je ne veux pas que l'on expose encore des existences pour sauver des arbres!"

A suivre dans le prochain bulletin...

Surnoms et petits noms du Revest

La vie dans les villages faisait généralement coexister de nombreuses personnes portant le même nom de famille; il était de ce fait coutumier de donner un surnom pour distinguer les gens entre eux. Par ailleurs, aujourd'hui encore un aspect physique, un trait de caractère ou un évènement de sa vie peuvent contribuer à faire attribuer un surnom à un personnage.

Nous commençons dans ce numéro à publier des surnoms utilisés au cours de ce siècle pour la plupart. Les informations ont été livrées de façon tout à fait sympathique par quelques "vieux" du Revest qui n'y ont mis aucune moquerie!

Le pégot et la pégote: surnom donné à celui (et à son épouse) qui était "pégot", c'est à dire ressemblant de chaussures.

Le carapachoun: c'est à dire l'escaneur (celui qui vous roule)

La pinpigne: sa femme (dans l'histoire du Revest!)

Chichi de canne: --- qui ne se casse pas.

Rouston: on sait de lui que lors des jeux de boules, il pompait l'eau pour le pastis.

Cani: fut enterré en 1927

Nez-rond: dont tous les moutons sont morts grillés à cause d'un feu de paille.

Mme Jean-Cadi: dont le prénom était Léocadie.

Pour la liste qui suit, pas d'explications particulières:

-il y eu chez les Hermitte "Dandanne" ou "Dent d'âne", "Tambour", "Mitron" et "Pétou".

-Chez les Sauvaire on trouve "Zétou" et "Catchou".

-M. Castel était "Guigui", M. Hubac "Chichou", M. Jean "l'Araignée", Mme Pomet "Lali", Jules Laure fut "le Bimbou", Marius Pomet "Tambin"... sans oublier "Forban" Hermitte et "Baume" Meiffret.

Nous attendons vos souvenirs et une explication du dicton:

"Aquo lou chin de Basan"

qui désignait le chien qui chipait le pot au feu dans la marmite...
